

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 07 AVRIL 2022

DELIBERATION N°100/2022

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 31	VOTANTS : 38	01 AVRIL 2022	01 AVRIL 2022
OBJET : Réponse à l’appel à projets AVELO 2, intitulé « Développer le système vélo dans les territoires », présenté par l’Agence de la Transition Ecologique (ADEME)				
RESUME : La Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) souhaite initier le sujet de la mobilité intercommunale du territoire par la question de la mobilité douce, enjeu prioritaire pour tous et point d’entrée idéal pour accompagner le territoire vers de nouveaux modes de déplacement actifs. Il est proposé à l’assemblée communautaire de solliciter un financement auprès de l’ADEME dans le cadre de l’appel à projet AVELO 2. La demande de financement est sollicitée à hauteur de 70% du coût total de ce projet (82 525€ HT).				

L’an deux mille vingt-deux,
le sept avril,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune d’Aureille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; DORISE Juliette ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ABSENTS : MME. ET M. BISCIONE Marion ; MARIN Bernard

PROCURATIONS :

- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. COLOMBET Gabriel ;
- De MME. CALLET Marie-Pierre à M. MANGION Jean ;
- De M. GALLE Michel à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De M. MILAN Henri à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. ARNOUX Jacques ;
- De M. THOMAS Romain à MME. SALVATORI Céline ;

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GESLIN Laurent

Le Conseil communautaire,

Rapporteur : Jean MANGION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L5211-10 ;

Considérant la délibération approuvée le 22 mars 2021 et effective depuis le 1^{er} juillet 2021 concernant la prise de compétence mobilités par la CCVBA désormais Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), sans le transfert des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire restants de compétence régionale ;

Considérant que l'ADEME a initié une nouvelle programmation de son appel à projets intitulé AVELO 2 « Développement du système vélo dans les territoires » concernant l'accompagnement à la définition, l'expérimentation et l'animation de politiques cyclables ;

Considérant que le territoire de la CCVBA est propice aux déplacements actifs et que le vélo est une porte d'entrée à la question du tourisme durable et aux problématiques de circulation, permettant ainsi d'améliorer le mieux-vivre de nos habitants ;

Considérant que, à cet effet, la CCVBA ambitionne de mettre en œuvre une politique cyclable via le recrutement d'un.e chargé.e de mission et la rédaction d'un schéma directeur mobilités actives ;

Considérant que ce projet est éligible à un financement de l'ADEME dans le cadre de cet appel à projet AVELO 2 ;

Délibère :

Article 1 : Approuve le projet et le plan de financement associé :

Dépenses HT		Recettes HT		
Coût AXE 4 : Recrutement chargé (e) de mission mobilités actives	80 525,00 €	AAP AVELO2- ADEME	70%	56 367,50 €
		Autofinancement CCVBA	30%	24 157,50 €
Coût AXE 4 : Dépenses d'équipement liées à la création du poste	2 000,00 €	AAP AVELO2- ADEME	100%	2 000,00 €
Coût total du projet	82 525,00 €			82 525,00 €

Article 2 : Sollicite le financement de l'ADEME à hauteur de **56367,50 € et 2000€** dans le cadre de l'appel à projets AVELO 2 Axe4.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.